

**Préambule :**  
**Conditions et obligations réciproques**

- ▶ **Adhérer au préambule des statuts de l'UDFRA34**
- ▶ **Contribuer aux orientations du projet politique fédéral**

Rappel : **Le schéma solidaire d'adhésion** favorise le développement de la CNFR ainsi que celui des territoires ruraux depuis **les Fédérations et Unions** ; il permet la mise en œuvre des actions, des services, du soutien et de l'expérimentation à l'attention des Foyers Ruraux & Associations de développement et d'animation du milieu rural et de leurs adhérents.

**Article 1 : Signataires****Entre d'une part :**

UDFRA34 – Union Départementale des Foyers Ruraux et Associations de l'Hérault  
**Siège** ; 4, chemin de la croix des ram's 34150 Montpeyroux – **Local** ; 29 bis, avenue de Lodève  
34725 st André de Sangonis

Représentée par ses Co-Président(e)s,

**Mesdames Marie Christine AUDOUY, Patricia CARAYON, et Monsieur Christian LIGONNIERE**

**Et d'autre part :**

Le foyer rural de : .....

**Ou** l'association dénommée .....

.....

Représentée par son/sa Président-e : .....

**Article 2 : L'UDFRA34**

L'Union Départementale, signataire de la présente convention renouvelle son adhésion pour la saison [2024-2025] à la CNFR.

Elle peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents des orientations communes, services et moyens collectifs mis en œuvre par la CNFR, notamment :

- Services de représentation (agrément, soutien ministériel...)
- Coordination (commissions nationales, appui fédéral...)
- Formation (agrément, sessions nationales...)
- Valorisation et communication (Gestanet, Assopratik, Basicompta, sites Internet, Intranet, publications...)
- Contrat d'assurance national (Assur'Options)

**Fiche 5 :**  
**Convention d'adhésion**  
**Des FOYERS RURAUX et**  
**Associations**

**La structure fédérale s'interdit d'en faire bénéficier à d'autres adhérents que ceux engagés dans le cadre de cette convention.**

**Article 3 : Engagements de la structure bénéficiaire (Foyer rural ou Association).**

Par cette convention, la structure signataire reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter pour elle-même, l'organisation administrative de l'adhésion et des services de l'UDFRA34

**Elle s'engage en particulier à respecter et faire respecter par tous, les valeurs et principes rappelés au préambule de cette convention.**

Elle s'engage par ailleurs :

- ▶ **À transmettre avec la convention d'adhésion les rapports d'Assemblée Générale du dernier exercice clos** (rapport moral, rapport d'activité, comptes rendus et bilans financiers),
- ▶ À communiquer et **faire signer un document d'adhésion à ses adhérents**,
- ▶ À autoriser **l'UDFRA34** à toute communication d'intérêt national auprès de ses adhérents (publications papier ou électronique),
- ▶ **À mentionner le règlement RGPD sur son bulletin d'adhésion**,
- ▶ **À signaler le plus tôt possible à l'UDFRA34 toute difficulté** risquant de provoquer des retards ou manquements à la présente convention, pour favoriser un soutien et une régularisation de la situation dans les meilleures conditions.

**Article 4 : engagements de L'UDFRA34**

À réception de la convention signée et accompagnée des documents demandés (art. 3), l'UDFRA34 s'engage à mettre en œuvre les conditions d'un bon fonctionnement du système **Gestanet**, notamment :

- ▶ À ouvrir immédiatement la responsabilité de gestion des droits les concernant à toutes ses structures adhérentes.
- ▶ À produire et communiquer aux structures les éléments de gestion :
  - Les factures des engagements de la saison en cours (N) et le retour de la convention contresignée,



## Article 5 : Situation administrative de la structure fédérale signataire

### A) Règlement

Les règlements s'effectuent, soit par chèque à l'ordre de 'UDFRA34, par virement ou via HelloAsso accompagné du bon de règlement généré par Gestanet, soit par virement avec la référence suivante : S24/25 (Saison) – F34XXX (Code adhérent) –date de la commande

*Pour une meilleure gestion, merci de bien libeller votre virement comme indiqué ci-dessus et de nous envoyer un mail d'alerte afin de vérifier l'encaissement effectif*

### B) Référents Gestanet pour l'UDFRA34

Elu bénévole :

Pour tout problème dans la gestion de vos adhérents, l'UDFRA34 a désigné

**M. Christian Ligonnière**

Tel ; 06 14 05 44 16 .....

Mail ; [josiane.noel@wanadoo.fr](mailto:josiane.noel@wanadoo.fr) .....

Comme responsable de la base GESTANET

Fait à **Montpeyroux**

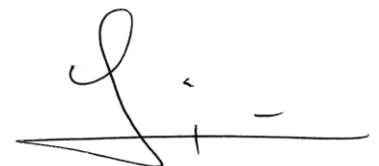
Le **8 août 2024**

**Les Co-Président(e)s de l'UDFRA34,**

Marie Christine AUDOUY,

Patricia CARAYON,

Christian LIGONNIERE



**Le/la Président-e de la structure,**

Prénom Nom